



**Saint-Basile-
le-Grand**

MISE À JOUR 2024



PLAN
D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES HANDICAPÉES

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023-2024

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Adopté le : 4 novembre 2024

Numéro de résolution : 2024-11-412

INTRODUCTION

Réalisé en collaboration avec les membres du comité pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2, ce plan d'action triennal 2022-2023-2024 se veut le reflet des besoins exprimés par les personnes handicapées de la communauté grandbasiloise et des aidants naturels qui gravitent autour d'eux. Il est également le fruit de nombreuses consultations auprès des représentants des diverses ressources s'adressant aux personnes handicapées.

La version complète du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 et 2024 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand est disponible sur le site web municipal :

<https://www.villesblg.ca/ville/informations/accessibilite-universelle/>

COMITÉ CONSULTATIF POUR LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES (CPAPH) – en date du 23 septembre 2024

Son mandat est de mettre à jour annuellement le plan d'action et d'en assurer le suivi en fonction des obstacles identifiés pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités de la Ville.

MEMBRES DU COMITÉ

Représentants municipaux

- Yves Lessard, maire (nommé d'office)
- Cathy Goyette, directrice générale (nommée d'office)
- Martin Leprohon, conseiller municipal • District 2
- Guy Lacroix, conseiller municipal • District 5
- Marie-Josée Marchand, cheffe de division vie communautaire et secrétaire du CPAPH, SLCVC
- Marilyne L'Héroult, technicienne en loisirs secteur jeunesse et vie communautaire et secrétaire remplaçante du CPAPH de 2023 jusqu'en mai 2024, SLCVC
- Philippe Chrétien, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Charles Martin, directeur du Service des travaux publics
- Donald Zimmer, chef de division sports et installations, SLCVC

Représentante de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

- Préventionniste (poste à pourvoir)

Citoyens bénévoles

- Shelby Donais, citoyenne
- Diane Malo, représentante de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR)
- Marie-Chantal Salvas, citoyenne avec handicap physique

PORTRAIT DE LA VILLE

Profil géographique

Saint-Basile-le-Grand est une ville résidentielle de 35,8 km² située entre la rivière Richelieu et les monts Saint-Bruno et Saint-Hilaire. Elle compte près de 5 600 propriétés, 790 appartements, 380 commerces et places d'affaires ainsi que quelques fermes et une vingtaine de parcs et aires de détente. La vue des montagnes avoisinantes dont l'une (mont Saint-Hilaire) reconnue patrimoine mondial par l'UNESCO pour ses 410 mètres d'altitude, de même que la présence de l'un des plus beaux cours d'eau de la Montérégie, confèrent à son paysage un caractère champêtre apaisant. La Route du Richelieu, l'une des routes touristiques officielles du Québec, traverse son territoire.

En fonction de l'aménagement du territoire, environ 71 % de sa superficie est en zone rurale et 12 % en zone urbaine.

À moins de 30 minutes du centre-ville de Montréal, Saint-Basile-le-Grand jouit d'une situation privilégiée par son ouverture sur trois grands axes routiers de la région - les autoroutes Jean-Lesage (20) et de l'Acier (30) ainsi que la route 116 (boulevard Sir-Wilfrid-Laurier) - et sa facilité d'accès par transport collectif (train de banlieue et autobus).

Démographie

L'Institut de la statistique du Québec effectue chaque année un dénombrement basé sur des estimations et sa dernière évaluation chiffre à 17 053 la population grandbasiloise (Recensement 2021 de Statistique Canada).

Portrait de la population grandbasiloise vivant avec une incapacité

Pour consulter les dernières données émises, consultez le site Web au : villesblg.ca/ville-inclusive

DES SERVICES DE QUALITÉ VISANT LE MIEUX-ÊTRE DE LA POPULATION

Direction générale

La Direction générale assure la coordination de toutes les activités de la Ville. Son rôle est de voir à la réalisation des objectifs du conseil municipal en offrant soutien et encadrement aux services municipaux, selon leurs responsabilités respectives, dans le but d'offrir des services de qualité aux Grandbasilloises et Grandbasillois.

Ses attributions comprennent entre autres les affiliations et adhésions, la coordination des mesures d'urgence, les comités consultatifs, les politiques, directives et plans d'action et les technologies de l'information.

Service des communications et des relations avec les citoyens

Le Service des communications et des relations avec les citoyens a pour principales responsabilités de protéger l'image et le caractère distinctif de la Ville, de contribuer à sa mise en valeur et à son rayonnement ainsi que de faciliter la compréhension des décisions et de la vision du conseil municipal. Il agit en soutien à l'administration municipale et aux partenaires du milieu dans la planification et la promotion des activités et des services offerts afin de favoriser la participation citoyenne. Il veille à la cohérence et à l'uniformité des messages véhiculés ainsi qu'à l'utilisation rationnelle et équitable des voies de communication municipales.

Service des finances

Le Service des finances est responsable d'assurer une saine gestion des ressources financières et de coordonner les activités qui en découlent. Ses attributions comprennent entre autres : les comptes à payer et à recevoir, les droits sur les mutations immobilières, l'évaluation foncière, les rapports financiers, les règlements d'emprunt et la taxation.

Services juridiques et du greffe

Les Services juridiques et du greffe dressent les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal en séances publiques et rédigent les résolutions, les règlements et les avis légaux dans le respect des lois. Lors d'élections municipales, le greffier agit à titre de président d'élection et voit à l'organisation du vote selon les prescriptions de la Loi. Ses attributions comprennent entre autres : l'accès à l'information, les appels d'offres, les assermentations, l'ouverture des soumissions, les contrats ainsi que les réclamations

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC)

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a un vaste champ d'action lui permettant de voir à l'organisation et à la coordination de l'ensemble des activités, des événements et des manifestations spéciales sur le territoire grandbasillois. Grâce au dynamisme de la communauté, la Ville est en mesure de présenter une panoplie de loisirs

culturels, sportifs et récréatifs et de soutenir des partenaires du milieu (associations communautaires, organismes de loisir et groupements sociaux) dans la mise sur pied de projets et d'activités.

Ses attributions comprennent entre autres : l'entretien et la gestion de l'aréna, de la bibliothèque, des locaux et terrains sportifs, des parcs et aires de détente, la location de plateaux d'activités et de matériel, la logistique lors d'événements spéciaux, les politiques familiale et culturelle accompagnées de leurs plans d'action, la tenue de la Fête des arts et de la soirée en hommage aux bénévoles ainsi que les accréditations à titre de Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines conçoit, planifie, développe et dirige l'ensemble des politiques, des activités et des programmes liés à la gestion des ressources humaines de la Ville. Ses attributions comprennent également, mais non exclusivement, les éléments suivants : accueil des nouveaux employés, analyse des structures internes des différents services, application uniforme des lois et des conventions collectives de travail, développement de l'organisation en matière de dotation, formation, santé et sécurité au travail, rémunération et avantages sociaux, gestion des relations de travail et gestion des régimes d'assurance collective et de retraite.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement voit à la planification de l'aménagement du territoire dans une perspective d'harmonisation et de respect des besoins des générations présentes et futures. Ses attributions comprennent entre autres : la conformité des différentes dispositions réglementaires avec le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), l'application des plans et règlements d'urbanisme, les permis et certificats, les cartes des réseaux routiers et cyclables, les développements domiciliaires, les inspections et la toponymie.

Service des travaux publics

Le Service des travaux publics assure l'entretien et l'embellissement des infrastructures publiques, dont : les bornes-fontaines (dénivellement, problème à signaler); les conduites d'eau potable (aqueduc) et d'eaux usées (égouts); les édifices municipaux; les véhicules municipaux; les voies de circulation (dénivellement et éclairage).

Il est également responsable de mettre sur pied les collectes et dépôts de matières résiduelles et de voir aux aménagements paysagers des espaces municipaux.

Service du génie

Le Service du génie a pour mandat d'assurer la gestion de l'ensemble des infrastructures municipales dans le but d'en assurer leur pérennité. Il planifie, coordonne, et réalise les travaux de construction et de remplacement d'infrastructures municipales.

Il assure également une gestion stratégique de son parc immobilier de bâtiments ainsi que la conception et la réalisation des nouveaux parcs urbains sur son territoire et assure la gestion et la réalisation des projets majeurs à même son territoire tant au niveau de la construction et de la rénovation des bâtiments que des ouvrages d'envergure.

Sécurité publique

Pour toute urgence, composez le 9-1-1.

Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent

Centre de traitement d'appels et de répartition

450 536-3333 ou 450 461-8000, option 6

www.police-rsl.qc.ca



Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

Siège social

450 467-8668 ou 450 461-8000, option 7

www.risivr.ca



MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 1					
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS					
<i>(Ce qui peut améliorer l'accessibilité des sites municipaux)</i>					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
1.1 Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles aux personnes handicapées	1.1.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de l'édifice Léopold-Bouchard afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux	SLCVC Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)	Un rapport de recommandation nous permet de procéder à des recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité pour l'édifice Léopold-Bouchard	X	Novembre 2024
	1.1.2 Aménager la Maison de la culture afin qu'elle corresponde aux besoins des clientèles de toutes les conditions.	Service du génie	La Ville va en appel d'offres pour l'aménagement du 200 rue Principale	X	Novembre 2024 L'aménagement est prévu en 2025 ou 2026.
	1.1.6 Bornes d'autoprêts et comptoir de prêts en accessibilité universelle.	SLCVC	La bibliothèque s'est dotée d'une borne d'autoprêts et/ou son comptoir de prêts est accessible pour tous.		Mesure reportée au prochain PTI
	1.1.9 Dans le cadre des élections municipales, s'assurer que tous les bureaux de vote sont accessibles ou que des mesures d'adaptation sont mises en place.	Services juridiques et greffe	Tous les bureaux de vote sont accessibles ou offrent un mécanisme adapté pour permettre aux personnes handicapées de voter.		Mesure prévue en 2025 en prévision des élections.

	1.1.10 (Ajout) - Procéder à une étude de priorisation des bâtiments municipaux qui nécessitent des travaux afin de les rendre accessibles.	CPAPH Service des travaux publics	Une liste de priorité des bâtiments est disponible.	A valider	
	1.1.11 (Ajout) – Aménager un comptoir d'accès en accessibilité universelle à l'édifice Léon-Taillon (Service des travaux publics)	Service des travaux publics	Le comptoir d'accès à l'édifice Léon-Taillon est accessible à toutes les clientèles	X	2024
1.4 En général, la signalisation n'est pas optimale pour s'orienter dans les principaux édifices municipaux	1.4.1 Faisant suite à l'actualisation de l'image de marque, uniformiser la signalisation dans tous les bâtiments municipaux en respectant les normes et recommandations émises par l'INLB.	Service du génie Service des communications et des relations avec les citoyens.	La signalisation dans tous les bâtiments municipaux respecte les normes émises par l'INLB.	Mesure abandonnée	Mesure abandonnée
1.5 Les citoyens ont parfois de la difficulté à s'orienter dans les édifices municipaux	1.5.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de la mairie afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	SLCVC	Les mesures concernant les personnes aveugles et amblyopes sont reportées en 2025 et seront traitées en collaboration avec le RAAMM et l'INLB sur invitation.		Reportée en 2025.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 2 HABITATION <i>(Mesures favorisant l'accès à des logements adaptables, outils de recherche)</i>					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
2.1 La crise du logement frappe également les personnes handicapées qui ont de plus en plus de difficulté à se loger adéquatement	2.1.1 Diffuser de l'information auprès des citoyens afin de mieux faire connaître les options disponibles sur le territoire (logements accessoires, mission AILIA, etc.)	Service des communications et des relations avec les citoyens.	Diversifier les modes de communication pour diffuser l'information.	X	2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 3 SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL <i>(Base de données sur les besoins particuliers des résidents, mesures en sécurité civile)</i>					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
3.3 La Ville doit considérer ses citoyens handicapés dans l'application de son plan de mesures d'urgence afin d'en assurer leur sécurité	3.3.1 Mise à jour du plan de mesure d'urgence en y incluant les applications relatives aux personnes handicapées	Direction générale	Le plan de mesures d'urgence a été mis à jour en y incluant les applications relatives aux personnes handicapées	X	2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 4 TRANSPORT <i>(Encouragement à l'utilisation du service, mesures d'adaptation, qualité du service)</i>					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
4.1 Lacunes observées au niveau du service de transport adapté	4.1.1 Consulter le rapport d'achalandage et de plaintes diffusé par Exo pour la Vallée-du-Richelieu et analyser les obstacles rencontrés par les usagers du service de transport adapté auprès des autorités responsables.	Direction générale SLCVC	EXO sera invité à la Table des aînés en novembre 2024 afin de broser le portrait de la situation sur le territoire.	X	Novembre 2024
4.2 La route 116 constitue un obstacle majeur pour les personnes handicapées	4.2.1 S'assurer de la présence et de l'implication des services du génie et des travaux publics sur le comité de l'axe 116	Service du génie Service des travaux publics	Le directeur des travaux publics et du génie sont présents et impliqués sur le comité de l'axe 116.	En continu	Selon les besoins
4.3 L'accessibilité aux diverses activités à grand rassemblement n'est pas optimale pour les personnes handicapées	4.3.1 Mettre en application la grille d'évaluation – accessibilité universelle des événements préparée par AlterGo	SLCVC CPAPH	Les employés responsables de l'organisation des événements travaillent avec une grille d'évaluation de l'accessibilité universelle.		Dépôt prévu en 2025.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 5					
SIGNALISATION, CIRCULATION ET STATIONNEMENT					
(Déplacement sécuritaire et sans obstacle, espaces réservés)					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
5.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées en situation de déplacement	5.1.1 Aller à la rencontre des citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements et constater le problème sur place avec eux	TP Service du génie	Les citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements sont rencontrés par les employés possiblement affectés par les travaux.	En continu	Réalisée en continu. Cette mesure est réalisée lorsque l'équipe juge nécessaire le déplacement pour mieux comprendre l'enjeu soulevé.
	5.1.3 (AJOUT) - Prévoir une marche exploratoire avec les membres du CPAPH, le CISSS, les directeurs de services des travaux publics, du génie, de l'urbanisme et de l'environnement et les citoyens afin de cibler les enjeux de mobilité sur le territoire.	SLCVC CPAPH	Une marche exploratoire regroupant les membres du CPAPH et les directeurs permet d'identifier différents enjeux en termes de mobilité.	X	Mai 2024
5.2 La chaîne de déplacements et l'accessibilité ne sont pas toujours optimales sur le territoire	5.2.2 Poursuivre le développement du réseau de pistes multifonctionnelles (à privilégier plutôt qu'un trottoir dont les entrées charretières constituent un frein au déplacement pour les personnes avec un handicap moteur de même que visuel).	Service du génie	Les pistes multifonctionnelles sont en développement dans les nouveaux secteurs	En continu.	2024
	5.2.4 Installation d'une plaque podotactile rue Bella-Vista et amélioration de l'accessibilité du bouton de la traverse au feu de circulation de l'intersection de la rue Principale	Service du génie	Vérification de la conformité de l'installation des plaques podotactiles en 2024	X	Mai 2024

<p>5.3 Manque de signalisation adaptée permettant de sécuriser les déplacements des personnes handicapées</p>	<p>5.3.1 Installation de nouveaux panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants dans certains secteurs de la ville.</p>	<p>Service des travaux publics</p>	<p>Les panneaux pour indiquer la présence de citoyens malentendants sont à jour dans la ville. Des panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants sont installés selon les demandes reçues.</p>	<p>En continu (au besoin, selon la pertinence de la demande)</p>	
---	--	------------------------------------	---	--	--

PRIORITÉ D'INTERVENTION 6					
EMPLOI					
<i>(Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés)</i>					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
6.1 Peu de représentativité des personnes handicapées dans le milieu de travail municipal	6.1.1 Inviter la directrice du Service des ressources humaines à prendre part à une rencontre du CPAPH afin de cibler des mesures à mettre en place pour favoriser l'intégration des travailleurs handicapés	SLCVC CPAPH	On réévalue la composition du comité pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	X	Novembre 2024
	6.1.2 Soutenir l'emploi de personnes handicapées par l'acquisition de biens ou de services, produits par des centres de travail adapté.	Tous les Services	La Ville connaît les ressources, les centres de distribution ou les organismes susceptibles de permettre l'achat de biens ou de services produits par des centres de travail adapté.	X Entrer en communication avec l'organisme « Un couvert à l'autre »	Novembre 2024
	6.1.4 Publiciser les offres d'emploi dans les milieux propices au recrutement des personnes handicapées	Service des ressources humaines	Les offres d'emploi de la Ville sont publicisées dans les milieux propices au recrutement de personnes handicapées.	En continu	Selon les besoins
	6.1.5 Adapter le visuel promotionnel pour le recrutement de manière	Service des ressources humaines	Le Service des communications et des relations avec les citoyens a été saisi de la demande.	X	Mesure sera réalisée en 2025

	que les personnes handicapées comprennent qu'ils ont leur place comme employé à la Ville de Saint-Basile-le-Grand	Service des communications et des relations avec les citoyens			
	6.1.6 Souligner concrètement les Journées de la persévérance scolaire qui ont lieu du 14 au 18 février de chaque année en favorisant l'embauche de stagiaire handicapé.	Tous les Services	Les journées de la persévérance scolaire sont soulignées annuellement par la Ville.	En continu	14 au 18 février 2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 7					
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES					
(Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit, politiques)					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
7.1 Méconnaissance des besoins exprimés par le groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal	7.1.2 Prendre connaissance des résultats du sondage 2022 de la plateforme de revendications du groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) afin que des actions concrètes soient entreprises en 2022-2023-2024 pour répondre aux obstacles exprimés.	CPAPH	Les résultats du sondage 2022 de la plateforme de revendications du GAPHRSM sont connus des membres du CPAPH.	X	Novembre 2024
	7.1.3 Prendre connaissance des services offerts par L'INCA et le RAAM et ajouter les coordonnées de ces deux ressources au plan d'action.	SLCVC CPAPH	Les coordonnées de l'INCA et du RAAM sont indiquées au plan d'action 2025		Reportée en 2025
7.2 Possibilité d'une meilleure collaboration et contribution financière aux organismes qui offrent les services aux personnes handicapées	7.2.1 Offrir des plages horaires pour différentes activités sportives, culturelles ou communautaires offertes par l'APHVR au besoin.	SLCVC	Des plages horaires pour des activités de l'APHVR sont disponibles sur notre territoire.	X	Décembre 2024
	7.2.3 Mettre en place une Association locale pour les personnes handicapées afin de leur permettre de se rencontrer et de discuter de leur vécu quotidien et des améliorations à apporter à leur milieu de vie	SLCVC CPAPH	Un sondage est prévu afin de connaître les intérêts à mettre en place une Association locale pour les personnes handicapées.	Prévue au prochain plan d'action.	2025
7.3 Peu d'occasions pour les organismes associés de	7.3.1 Former et sensibiliser les organismes associés municipaux aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC GAPHRSM	On point à l'ordre du jour est prévu dans le cadre d'une table des présidents	X	Novembre 2024

participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire					
7.4 Les comités consultatifs ne sont pas tous sensibilisés aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.4.1 Rappeler aux différents comités consultatifs, la nécessité de collaborer avec le CPAPH en partageant des idées et des actions en faveur des personnes handicapées dans chacun de leurs secteurs d'activité.	SLCVC Tous les responsables des comités consultatifs	Les différents comités collaborent avec le CPAPH sur différents projets.	X	Novembre 2024
7.5 L'accueil des nouveaux résidents avec handicap n'est pas optimal	7.5.2 (AJOUT) - Inscrire les programmes et services adaptés offerts par la Ville sur la plateforme Web l'Accompagnateur.	SLCVC	S'assurer que la fiche correspondante à la Ville est mise à jour chaque année.	En continu	Octobre 2024
7.6 Le coût et l'impact environnemental des produits d'hygiène personnelle sont importants notamment pour les personnes handicapées qui souffrent d'incontinence.	7.6.1 Mettre en place un programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durable	SLCVC Service de l'urbanisme	Rendre disponible un budget chaque année pour la subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables	X	Budget 2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
8.1 Plateaux d'activités extérieures non accessibles aux personnes ayant des incapacités liées à la mobilité	8.1.4 Réaliser un plan directeur des parcs en tenant compte de la notion d'accessibilité universelle et de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).	Service du génie SLCVC	Le centre de Femmes l'Essentielle viendra soutenir le CPAPH dans la réalisation de cette action		Mesure prévue début 2025
	8.1.6 (AJOUT) - Voir la possibilité de profiter des travaux d'aménagement de sentiers et d'éclairage du Parc de la Seigneurie pour rendre accessible le bloc sanitaire aux personnes à mobilité réduite.	Service du génie Service des travaux publics	L'acquisition d'une nouvelle roulotte permet l'accès au bloc sanitaire pour les personnes handicapées.	X	Mesure prévue en 2025.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 9 LOISIRS ET CULTURE <i>(Accessibilité des activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques)</i>					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
9.1 Pas suffisamment de matériel pour faciliter la participation sociale des personnes handicapées	9.1.1 Faire l'acquisition et l'installation d'une balançoire accessible au fauteuil roulant.	SLCVC	Une balançoire accessible au fauteuil roulant est disponible.		Reportée en 2025
	9.1.2 Prendre connaissance des opportunités de subventions offertes par l'AQLPH dans le cadre de la réalisation des projets de parc inscrits au PTI 2020-2021-2022 (Association québécoise du loisir pour personnes handicapées).	SLCVC Service du génie	Les opportunités de subventions sont connues par l'organisation	X	2024
	9.1.3 (AJOUT) – Faire l'acquisition d'un fauteuil roulant adapté aux jeux d'eau et le rendre disponible aux citoyens.	SLCVC	Une demande de subvention est déposée auprès de l'APHVR afin d'acquérir une chaise roulante adaptée aux jeux d'eau.	X	Septembre 2024

9.3 La gestion administrative du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour est une tâche complexe qui nécessite un niveau d'organisation irréprochable	9.3.1 Procéder à l'acquisition de métaPRISME. Une application qui facilite la gestion du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour	SLCVC	Une analyse sera faite afin de voir si l'application répond aux besoins du programme d'intégration et permet de répondre aux obligations de la Loi 25.	X	Novembre 2024
	9.3.2 (AJOUT) – Procéder à l'embauche d'un éducateur spécialisé, d'un psychoéducateur ou tout autre professionnel d'un domaine connexe afin de soutenir l'équipe de camps de jour dans son programme d'intégration des enfants handicapés.	SLCVC	La Ville évalue la possibilité d'embaucher une ressource professionnelle pour soutenir son programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour.	X	Septembre 2024
9.4 Les camps de jour en période estivale ne sont pas toujours adaptés aux besoins des enfants handicapés	9.4.1 Maintenir l'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour.	SLCVC	L'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration sont maintenus chaque année.	En continu	En continu
	9.4.2 Maintenir les subventions pour l'intégration des enfants handicapés en camp de jour spécialisé (<i>Partenariat avec : Amis Soleils, AVRDI et Maison répit l'Intermède</i>).	SLCVC	Les subventions pour l'intégration des enfants handicapés en camp de jour spécialisé et maintenu	X	2024
	9.4.3 Maintenir une programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées (<i>Fête nationale, Plaisirs d'hiver, Fête de la famille, Arbre de vie, défilé du père Noël, Dimanches sur le parvis, Les Gloriettes, etc.</i>)	SLCVC	La programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées est maintenue.	En continu	2024

	9.4.4 Maintenir le partenariat avec le Foyer des Explorateurs pour l'intégration des enfants avec trouble de l'attachement à l'intérieur du programme de camp de jour.	SLCVC	Prendre les inscriptions et offrir de l'accompagnement adapté aux enfants du Foyer.	X	Avril 2024
9.5 Le programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour coûte cher.	9.5.1 (AJOUT) – Annuellement, déposer une demande de subvention auprès de ZLM pour soutenir son programme d'intégration.	SLCVC	Une demande de subvention est complétée et transmise à ZLM	En continu	Février 2024
	9.5.2 (AJOUT) - Annuellement, déposer une demande de subvention auprès d'Emploi d'été Canada pour soutenir son programme d'intégration.	SLCVC	Une demande de subvention est complétée et transmise aux ressources humaines	En continu	Mars 2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 10 COMMUNICATION <i>(Accessibilité des véhicules de communication, téléphonie, site Web, supports visuels. Services directs à la population, accueil)</i>					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
10.2 Les citoyens et les employés municipaux connaissent peu les mesures adoptées par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées	10.2.1 Mettre en place une campagne en 3 phases (1 phase par année)	Service des communications et des relations avec les citoyens	Bien que la campagne en 3 phases soit complétée, le Service des communications et des relations avec les citoyens multiplie les publications pour faire connaître le Plan d'action.	X	De manière répétée en 2024
	10.2.3 Sur la page dédiée aux personnes handicapées, ajouter une « foire aux questions » afin de répondre aux questions les plus souvent posées par les citoyens ou pour informer des points saillants.	Service des communications et des relations avec les citoyens	Une foire aux questions est disponible sur la page Web dédiée aux personnes handicapées.	Cette action est abandonnée	

	10.2.4 Rencontre des Services par la chargée de projet et secrétaire responsable du CPAPH afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble du personnel municipal au plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	SLCVC	La chargée de projet et secrétaire du CPAPH a rencontré les Services afin de sensibiliser les employés au plan d'action.	Un changement temporaire au niveau du personnel n'a pas permis la réalisation complète du mandat	Sera réalisée en 2025
10.3 Le suivi des actions inscrites au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées est un processus laborieux	10.3.1 Mettre en place une procédure afin que l'ensemble des Services municipaux puissent communiquer adéquatement et systématiquement toutes les mesures mises en place à l'égard des personnes handicapées.	SLCVC	Un groupe Teams de partage a été créé pour communiquer les mesures à l'égard des personnes handicapées.	X	Octobre 2024
	10.3.3 (AJOUT) - Lorsque possible, doter le plan d'action d'un échéancier (obligation à la suite du décret 655-2021).	SLCVC CPAPH	Une colonne « échéancier » a été ajoutée pour l'élaboration des mises à jour	X	Septembre 2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 11					
ADMINISTRATION					
(Mobilisation des services municipaux)					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
11.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	11.1.1 Dans le cadre de la Journée des personnes handicapées (3 décembre), poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel et des élus municipaux envers les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC Service des ressources humaines	Une activité de formation et de sensibilisation du personnel et des élus est prévue dans le cadre de la Journée des personnes handicapées.		Reportée en 2025
	11.1.2 La Ville souligne la Semaine nationale de la santé mentale au mois de mai de chaque année.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La semaine nationale de la santé mentale est soulignée annuellement par la Ville.	X	En continu
	11.1.3 La Ville souligne annuellement le mois de l'autisme.	Service des communications et des relations avec les citoyens	Le mois de l'autisme est souligné annuellement par la Ville.	X	En continu
	11.1.4 La Ville souligne annuellement la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée annuellement par la Ville.	X	En continu

	11.1.5 S'assurer que l'ensemble des services municipaux considèrent les personnes handicapées et favorisent l'inclusion dans tous les projets en cours et à venir en invitant notamment les employés à soumettre leur candidature pour venir partager leurs idées avec le comité durant une des rencontres prévues au calendrier.	SLCVC	Les employés de tous les services sont invités à soumettre leur candidature pour venir partager leurs idées avec le comité durant une des rencontres prévues au calendrier.	Reportée en 2025 dans le cadre d'une restructuration du Comité.	Reportée en 2025
	11.1.6 Inviter les nouveaux employés à consulter le sommaire du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées lors de leur entrée en fonction	Service des ressources humaines	Les nouveaux employés ont accès au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dès leur entrée en fonction pour consultation.	Mesure en cours de réévaluation	Novembre 2024
11.2 Manque de rayonnement des bons coups liés au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	11.2.1 Cibler une action dont la Ville est fière et déposer notre candidature pour le Prix à part entière.	CPAPH SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens	La Ville dépose sa candidature pour mettre en valeur la campagne en 3 phases	X	2024

11.3 Les projets présentés au conseil municipal ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité universelle	11.3.1 Prévoir une section « accessibilité universelle » lors de la présentation des projets de réfection ou de construction de nouveaux parcs.	Service du génie.	Une section « accessibilité universelle » est prévue lors de la présentation de tout nouveau projet.	En continu	En continu
11.4 Les plaintes logées auprès de la Ville par les personnes handicapées ne sont pas toujours répondues dans un délai souhaité.	11.4.1 Mettre en place un fonctionnement uniformisé pour le traitement des plaintes et requêtes.	Direction générale	La procédure de traitement des plaintes et requêtes est uniformisée.	X	Septembre 2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 12					
APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE (article de <i>Loi 61.3</i>)					
Tenir compte, dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité aux personnes handicapées					
Obstacle	Mesure/objectif	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Réalizations prévues	
				Mise à jour 2024	Échéancier/cible
12.1 Pas suffisamment de fonctionnalités pour inciter la participation sociale des personnes handicapées dans le cadre des activités à grand déploiement	12.1.1 Location systématique de toilettes pour personnes handicapées lors d'activités à grand rassemblement.	SLCVC	Des toilettes pour personnes handicapées sont disponibles lors des activités à grand rassemblement.	En continu	En continu
	12.1.2 Confectionner des bannières carnivals pour localiser les toilettes pour personnes handicapées	SLCVC	Le SLCVC répertorie les besoins en affichage et prévoit la confection des bannières carnivals pour localiser les toilettes pour personnes handicapées	X	Octobre 2024
12.2 Les parcs ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées	12.2.1 Utiliser les tapis et les rampes de caoutchouc pour accéder plus facilement aux sites et infrastructures lors des événements spéciaux	SLCVC	Des tapis et rampes de caoutchouc sont disponibles pour l'accès aux sites et infrastructures lors d'événements.	En continu	En continu
	12.2.2 Lors des appels d'offres pour l'aménagement des parcs, l'accessibilité aux personnes handicapées est exigée dans les critères d'évaluation.	Service du génie SLCVC	L'accessibilité fait partie des critères d'évaluation dans les appels d'offres pour l'aménagement des parcs.	En continu	En continu
	12.2.3 (AJOUT) - Procéder à des demandes de subvention afin de procéder à l'acquisition de mobilier urbain accessible aux personnes handicapées dans les parcs et espaces verts.	SLCVC Service du génie	Des demandes de subvention sont complétées.	X	Juin 2024 Août 2024

12.3 Les postes et l'environnement de travail ne sont pas toujours adaptés au besoin des employés handicapés	12.3.1 Si requis par la condition particulière d'un employé, la Ville procède à l'achat de matériel adapté au type d'incapacité.	Tous les Services	Les employés vivant avec une condition particulière ont accès à du matériel et à un environnement adapté pour leur travail.	X	En continu
--	--	-------------------	---	---	------------